

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PREMIER MINISTRE

ARRETE N° 121/PM/... DU 10⁰⁴⁴ Mars 2026 PORTANT REAFFECTATION DE CERTAINS CADRES A LA PRIMATURE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/001 du 05 août 2025 portant Nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/019 du 18 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/271 du 06 décembre 2021 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de la Primature ;

Vu le Décret n° 100/042 du 08 octobre 2025 portant nomination de certains hauts cadres et cadres de la Primature.

ARRETE :

Article 1 : Sont réaffectés pour le renforcement de la cellule chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique, les Experts dont les noms et prénoms suivent :

1. **BIGIRIMANA Flavie**, membre de la Cellule chargée de l'Administration et Gestion.
2. **UWIMANA Alice-Bella**, membre de la Cellule chargée de l'Administration et Gestion

Article 2 : Sont réaffectés pour le renforcement de la cellule chargée de Coordination, la Planification Stratégique et Opérationnelle, les experts dont les noms et prénoms suivent :

1. **NTABANGANA Thérance**, membre de la Cellule Chargée du suivi-Evaluation des projets de développement
2. **NIRERA Frédiane** , membre de la Cellule chargé du Suivi Evaluation des Missions du Ministère de la Santé Publique
3. **IRANTIJE Arletty**, membre de la Cellule Chargée du Suivi-Evaluation des Missions du Ministère de la Justice, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Article 3 : Est réaffecté pour le renforcement de la Cellule chargée du Suivi-Evaluation des projets de développement la personne qui suit :

-**NDAYIZEYE Déogratias**, membre de la Cellule chargée du suivi- Evaluation des Missions du Ministère des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Équipement

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 10/03/2026

LE PREMIER MINISTRE



Nestor NTAHONTUYE